

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME ET PPCMOI - ÉCHÉANCIER 2023 *

* Cet échéancier est présenté à titre indicatif et peut varier selon le volume de demandes à traiter. Afin d'en accélérer le traitement, assurez-vous de fournir un dossier complet dès son dépôt initial.

ÉTAPES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réception de la demande (14 jours avant le CCU)	3 janvier	24 janvier	7 février	21 février	7 mars	21 mars	4 avril	18 avril	2 mai	23 mai
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	17 janvier	7 février	21 février	7 mars	21 mars	4 avril	18 avril	2 mai	16 mai	6 juin
Décision du Conseil en assemblée plénière	30 janvier	13 février	27 février	13 mars	27 mars	11 avril (mardi)	24 avril	8 mai	29 mai	12 juin
Transmission de la lettre réponse à partir du ...	31 janvier	14 février	28 février	14 mars	28 mars	12 avril	25 avril	9 mai	30 mai	13 juin
Avis de motion et premier projet de règlement ou résolution	6 février ou 20 février	20 février ou 6 mars	6 mars ou 20 mars	20 mars ou 3 avril	3 avril ou 17 avril	17 avril ou 1 ^{er} mai	1 ^{er} mai ou 15 mai	15 mai ou 5 juin	5 juin ou 19 juin	19 juin ou 3 juillet
Entrée en vigueur du règlement ou de la résolution	31 mars	31 mars	28 avril	28 avril	26 mai	26 mai	14 juillet	14 juillet	28 juillet	18 août

ÉTAPES	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Réception de la demande (14 jours avant le CCU)	6 juin	11 juillet	8 août	23 août	5 septembre (mardi)	19 septembre	10 octobre	24 octobre	7 novembre	21 novembre
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	20 juin	25 juillet	22 août	6 septembre (mercredi)	19 septembre	3 octobre	17 octobre	7 novembre	21 novembre	5 décembre
Décision du Conseil en assemblée plénière	26 juin	31 juillet	28 août	11 septembre	25 septembre	10 octobre (mardi)	30 octobre	13 novembre	27 novembre	11 décembre
Transmission de la lettre réponse à partir du ...	27 juin	1 ^{er} août	29 août	12 septembre	26 septembre	11 octobre	31 octobre	14 novembre	28 novembre	12 décembre
Avis de motion et premier projet de règlement ou résolution	3 juillet ou 7 août	7 août ou 5 septembre	5 septembre ou 18 septembre	18 septembre ou 2 octobre	2 octobre ou 16 octobre	16 octobre ou 6 novembre	6 novembre ou 20 novembre	20 novembre ou 4 décembre	4 décembre ou 18 décembre	18 décembre
Entrée en vigueur du règlement ou de la résolution	29 septembre	13 octobre	27 octobre	27 octobre	15 décembre	15 décembre	19 janvier 2024	19 janvier	26 janvier	1 mars



À L'USAGE INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ (NE PAS DIFFUSER)

- Le présent calendrier a été établi selon la procédure d'un avis d'assemblée publique d'une durée de 8 jours, sauf pour la colonne 1. Pour la colonne 1, nous appliquons un délai de 15 jours pour la publication de l'avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.
- L'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement ne sont pas faits lors de la séance suivant immédiatement la présentation du dossier en Comité plénier.
- Sauf exception, lorsque le règlement final est adopté la veille d'une séance administrative de la MRC des Maskoutains, ce règlement est soumis pour approbation à la séance suivante de la MRC.

